



Agressions

Cher(e)s collègue,

Chaque jour est un jour à risque pour le personnel au sein de l'établissement. Notre métier devient de plus en plus dangereux et difficile à exercer avec des profils psy qui se trouvent au niveau de la détention.

Ces profils font preuve d'une violence **extrême** et **inouïe**.

Le mardi 23 janvier 2024, aux alentours de 15h15 le premier surveillant adjoint du bâtiment C en a fait les frais. En effet, un détenu avec un lourd antécédent de compte rendu d'incident décide d'animer la détention avec des tapages intempestifs. « **Il a dû se croire au CARNAVAL** ».

En bon professionnel, le premier surveillant accompagné des agents du secteur décide de se rendre au niveau de la cellule de ce musicien. Dès l'ouverture de la porte, la mélodie du bonheur est au rendez-vous ! En effet, ce dernier insulte copieusement les personnels présents avec une effroyable violence verbale et va jeter une boîte de médicaments en leur direction.

Le premier surveillant reste toujours dans le dialogue et invite le détenu à sortir de la cellule afin de comprendre le pourquoi du comment de son agressivité envers eux. Évidemment, il refuse de sortir et décide de passer à l'action.

Finit l'ambiance musicale, place à l'ambiance MMA !!!

Dans un premier temps, le détenu saisit un tabouret en plastique et les multiples injonctions du gradé pour qu'il repose ce fameux tabouret resteront vaines. Il va l'utiliser comme arme par destination.

Bilan : Le gradé reçoit plusieurs coups de tabouret au niveau de la tête, sur l'avant-bras et un coup de poing au visage.

Dans un réflexe de survie, le gradé va utiliser sa bombe incapacitante afin de mettre fin à cette agression violente et gratuite. Le détenu sera placé en prévention au quartier disciplinaire.

Le gradé sera pris en charge et conduit aux urgences.

Dans la continuité des événements, lors du repas au quartier disciplinaire le détenu M va lancer volontairement son repas en direction du capitaine qui sera touché au niveau du pantalon, du polo, des chaussures et des cheveux.

Le capitaine aura droit à des menaces : « **VOU AN KÉ TROUVÉW DÉWO, É LA OU KÉ VWÉ SA KI KÉ RIVÉW** » (Toi je vais te retrouver dehors et tu verras ce qui va t'arriver).

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice -MA Basse-Terre

Rue Félix Eboué 97100 Basse Terre

Mail : fo.mabt@gmail.com

SLP FO Justice MA BT

Le 24 janvier 2024



Le Bureau Local Force Ouvrière Justice condamne avec une grande fermeté ces agressions gratuites et violentes.

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice souhaite un prompt rétablissement à nos collègues Jean-Michel et Didier qui ont été meurtris dans leur chair.

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice les accompagnera dans leurs différentes démarches administratives et judiciaires.

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice rappelle aux personnels qu'ils doivent déposer plainte quel que soit le type d'agression qu'elle soit physique ou verbale. Nous ne devons pas banaliser les agressions.

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice exige la sanction maximale ainsi que le transfert à l'issue de l'exécution de la peine au QD.

Si pour la Direction, une agression sur personnel ou un incident grave sur l'établissement est synonyme de placement au quartier C ! Pour nous c'est **NON !!!**

Le Bureau Local Force Ouvrière Justice espère que vous n'attendez pas qu'un des nôtres tombe ou sort les jambes en avant pour réagir !?!

De ce fait, **le Bureau Local Force Ouvrière Justice** exige de la Direction des mesures fortes pour stopper cette hémorragie de violences au sein de notre détention. Vous êtes garant de la sécurité du personnel placé sous votre autorité.